



Mon concubin peut il adopter mon fils ?

Par **laurie1980**, le **26/03/2009** à **14:53**

Mon fils a bientôt 6 ans et a été reconnu par son père biologique et moi même.

A l'heure actuelle c'est mon concubin qu'il l'élève depuis qu'il a 2 ans donc il le considère comme son fils et il voudrait l'adopter.

Je n'ai plus de contact avec le père biologique depuis maintenant 6 ans un jugement a été prononcé une autorité parentale conjointe a été décidé et une pension alimentaire mais rien depuis 6 ans. Il se désintéresse totalement de son fils.

Mon concubin et moi même avons eu une fille qui a 2 ans.

Peut il adopter mon fils ?

Merci

Par **jeetendra**, le **26/03/2009** à **20:03**

bonsoir, la réponse est oui si votre concubin a l'accord écrit du père biologique ou naturelle de l'enfant, cordialement